

RCS : AMIENS  
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 D 00284  
Numéro SIREN : 450 159 538  
Nom ou dénomination : Docteur Jean-Luc FARGES, Société d'exercice Libéral à Responsabilité Limitée de médecins

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002006

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2019/002006**  
n° de gestion : **2003D00284**  
n° SIREN : **450 159 538 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 23/05/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

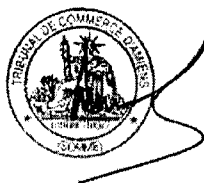
Docteur Jean-Luc FARGES, Société d'exercice Libéral à Responsabilité Limitée de médecins -  
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée  
6 Rue de L'ours et la Lune 80000 Amiens -FRANCE-

**date de clôture : 30/09/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



393375

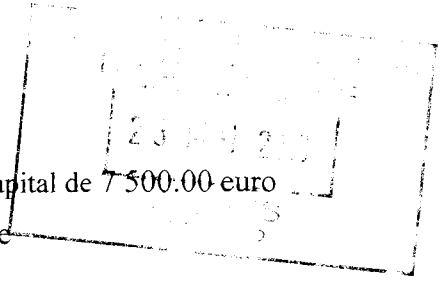
**FARGES JEAN-LUC**

Société D'Exercice Libéral À Responsabilité Limitée au capital de 7 500.00 euro

Siège social : 6 rue de l'Ours et la Lune

80000 AMIENS

450 159 538 RCS AMIENS



**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT**  
**SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 29 MARS 2019**

**TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à 29 005.6 €, de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 29 005.60 €
- Une somme de ..... 29 005.60 €  
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

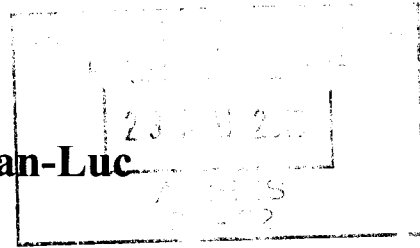
**Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**Copie certifiée conforme**

**La Gérance**

**SELARL FARGES Jean-Luc**



**6 rue de l'Ours et la Lune  
80000 AMIENS**

-----  
**Comptes annuels  
au 30/09/2018**

*ce vif est conforme  
par le gérant*

**SAS SEROC**

**Rue Mathias Sandorf - Immeuble ATHENA**

**BP 10029 BOVES - 80333 LONGUEAU**

**Tél : 03 22 82 09 50 - Fax : 03 22 82 09 51**

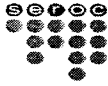
**Courriel : [contact@seroc.com](mailto:contact@seroc.com)**



## Sommaire

<b>Annexes</b>	<b>2</b>
Règles et méthodes comptables	3
Notes sur le bilan	5
Notes sur le compte de résultat	11
Engagements donnés	12
Engagements reçus	13
<b>Liasse fiscale</b>	<b>14</b>
2050 – Bilan Actif	15
2051 – Bilan Passif avant répartition	16
2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste	17
2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite)	18
2054 – Immobilisations	19
2054 Bis – Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	20
2055 – Amortissements	21
2056 – Provisions inscrites au bilan	22
2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	23

## **Annexes**



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SELARL FARGES Jean-Luc

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 860 751 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 29 006 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

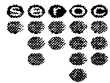
### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## **Règles et méthodes comptables**

### **Fonds commercial**

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### **Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 4 067 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

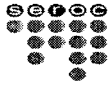


## Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	268 000			268 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	268 000			268 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 504			2 504
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport		904		904
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 930	1 230	2 290	13 869
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	17 434	2 134	2 290	17 278
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 080			4 080
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	4 080			4 080
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>289 514</b>	<b>2 134</b>	<b>2 290</b>	<b>289 358</b>



## Notes sur le bilan

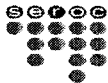
Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b><i>Ventilation des augmentations</i></b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 134		2 134
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>2 134</b>		<b>2 134</b>
<b><i>Ventilation des diminutions</i></b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 290		2 290
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>2 290</b>		<b>2 290</b>

### Immobilisations incorporelles

#### Fonds commercial

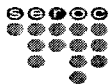
	30/09/2018
Éléments achetés	268 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>268 000</b>



## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 504			2 504
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport		517		517
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 195	1 260	2 290	12 165
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 699</b>	<b>1 778</b>	<b>2 290</b>	<b>15 187</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>15 699</b>	<b>1 778</b>	<b>2 290</b>	<b>15 187</b>



## Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 88 146 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	86 260	86 260	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 886	1 886	
<b>Total</b>	<b>88 146</b>	<b>88 146</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CICE SELARL 01/01–30/09/2018	485
CICE SCM IMOP 01/01–30/09/2018	2 444
<b>Total</b>	<b>2 929</b>



## Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

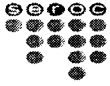
Capital social d'un montant de 7 500,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 57 802 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 682	2 682		
Dettes fiscales et sociales	2 499	2 499		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	52 622	52 622		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>57 802</b>	<b>57 802</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	50 622			



## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
SEROC	2 682
TAXE PROFESSIONNELLE	1 519
URSSAF	556
HUMANIS RETRAITE	320
HUMANIS PREVOYANCE	53
ACTALIANS	50
<b>Total</b>	<b>5 181</b>

### Comptes de régularisation

### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
MACSF – RCP	669		
AXA – LAND ROVER	1 182		
EURODATACAR	35		
<b>Total</b>	<b>1 886</b>		



## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

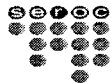
	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	872 548		872 548
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
<b>TOTAL</b>	<b>872 548</b>		<b>872 548</b>

Néant

### Charges et produits d'exploitation et financiers

### Frais accessoires d'achat

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.



### **Engagements donnés**

	<b>Montant en euros</b>
<b>Dont concernant :</b>	



### Engagements reçus

	Montant en euros
Dont concernant :	

**Liasse fiscale**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL FARGES Jean-Luc		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		6 rue de l'Ours et la Lune 80000 AMIENS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 5 0 1 5 9 5 3 8 0 0 0 2 1		Néant <input type="checkbox"/>		*	
				Exercice N clos le.		30/09/2018	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	268 000		268 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 504	2 504	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	14 773	12 682	2 091
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	4 080		4 080
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	289 357	15 186	274 171
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
		Autres créances (3)	BZ	CA	86 260		86 260
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	498 433	498 433	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	1 885	1 885	
	<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>CK</b>	586 579	586 579	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	875 937	15 186	860 750	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL FARGES Jean-Luc		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 7 500 .....)	DA		7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG		765 692
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		29 005
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		50 621
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		2 682
	Dettes fiscales et sociales	DY		2 498
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		2 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		57 802
	Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		860 750
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		57 802	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELARL FARGES Jean-Luc		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	872 547	FH	872 547	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	872 547	FK	872 547	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	4 294	
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	3 418	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	176 947	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	7 458	
	Salaires et traitements*			FY	616 993	
	Charges sociales (10)			FZ	31 091	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	1 777
					GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
Autres charges (12)			GE			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	837 687
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	39 154
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	5 605
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	31
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	31
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	( 31)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	33 517

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL FARGES Jean-Luc		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	38	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	38	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	132	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	132	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	( 94 )	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	4 417	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	876 880	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	847 874	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	29 005	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	37 823
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	4 294
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				90		
Charges ou produits sur exercices antérieurs				42	38	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SELARL FARGES Jean-Luc</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	268 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	2 504	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	903	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 929	LC		LD	1 229	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	17 434	LO		LP	2 133	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U	4 080	8V		8W		
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV		
TOTAL IV					LQ	4 080	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	289 514	ØH		ØJ	2 133		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	268 000	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS		MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	2 504	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport				IV		MP	903	MQ	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					IW	2 290	MS	13 869	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF		
TOTAL III					IY		NG	17 277	NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations					IØ		ØX	4 080	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	2G	
TOTAL IV					I3		NJ	4 080	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	289 357	ØL	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cegid Group

Exercice N clos le : 30/09/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SELARL FARGES Jean-Luc

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SELARL FARGES Jean-Luc</u>										Néant <input type="checkbox"/> *																			
<b>CADRE A</b>																													
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice																	
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL			EM			EN														
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE			PF			PG			PH														
Terrains			PI			PJ			PK			PL																	
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ														
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU														
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY																	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			2 504			QA			QB			QC			2 504											
Autres immobilisations			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD			QE			QF			QG														
			Matériel de transport			QH			517			QI			QJ			QK			517								
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			13 194			QM			1 260			QN			2 290			QO			12 164		
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT														
TOTAL III			QU			15 699			QV			1 777			QW			2 290			QX			15 186					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			15 699			ØP			1 777			ØQ			2 290			ØR			15 186					
<b>CADRE B</b>																													
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice																
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel																		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6																						
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1																						
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8																						
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6																						
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4																					
Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2																						
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9																						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7																					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5																					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3																					
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1																						
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8																						
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO																						
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV																						
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ																					
<b>CADRE C</b>																													
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice																			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8																			
Primes de remboursement des obligations								SP		SR																			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SELARL FARGES Jean-Luc Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>		7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	24 959		24 959				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	2 929		2 929				
	Groupe et associés (2)		VC	58 372		58 372					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	1 885		1 885					
	<b>TOTAUX</b>			VT	88 145	VU	88 145	VV			
RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 682		2 682						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	979		979						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 518		1 518					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	50 621		50 621						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 000		2 000						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	57 802	VZ	57 802					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032